



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



La Cour pénale internationale



Guide pratique à l'intention des médias



Ce guide pratique est destiné aux médias couvrant l'actualité de la Cour pénale internationale (CPI).

Que vous couvrez les activités de la CPI depuis le siège de la Cour ou l'étranger, ce guide vous permettra de trouver les informations nécessaires pour assurer une bonne couverture des activités de la Cour.

La Cour pénale internationale



Guide pratique à l'intention
des médias

Ce guide pratique tient compte des conseils des médias, dont l'AJICC - Association des journalistes à la Cour pénale internationale, et a été développé en partenariat avec le cabinet de conseil GCC Law & Media. N'hésitez pas à partager vos commentaires par courriel à : PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int

Contacts 6

8 À propos de la Cour

Assistance 12

Demandes d'entretien et
d'informations générales

Utilisation des documents
audiovisuels et des photographies

Rester informé

17 Couvrir les audiences
de la CPI à La Haye

Accréditation des médias

Se rendre à la Cour

À votre arrivée

Centre de presse

Galleries publiques

Suivre les audiences 23
de la CPI en ligne

25 Assister aux conférences
de presse

Avis importants 26

27 Autres informations utiles

En savoir plus 28

Contacts



COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Oude Waalsdorperweg 10
2597 AK, La Haye,
Pays-Bas

SIÈGE À LA HAYE

POUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE BUREAU DU PROCUREUR

✉ OTPNewsDesk@icc-cpi.int

☎ +31 (0) 70 515 89 45
+31 (0) 70 515 87 23

POUR TOUTE AUTRE QUESTION

Citations et commentaires officiels
du porte-parole de la CPI

Fadi El Abdallah, CPI

✉ Fadi.El-Abdallah@icc-cpi.int

☎ +31 (0) 70 515 91 52
+31 (0) 6 4644 89 38

Pour des questions générales,
pratiques ou de contexte ou pour des
demandes d'entretiens

✉ PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int

☎ +31 (0) 70 515 92 94
+31 (0) 70 515 97 67

S'inscrire aux nouvelles de la CPI
<https://www.icc-cpi.int/fr/news/subscribe>

Questions concernant les documents
audiovisuels

Faida Rahmanovic,
producteur audiovisuel de la CPI

✉ Faida.Rahmanovic@icc-cpi.int

☎ +31 (0) 70 515 69 47

BUREAUX EXTÉRIEURS DE LA CPI

Bangui, République centrafricaine

Francisco B. González Centeno,
Fonctionnaire chargé de la sensibilisation

✉ Francisco.Berardo@icc-cpi.int

✉ OutreachICC@icc-cpi.int

☎ +236 72 30 34 04

Kinshasa, République démocratique du Congo

Margot Tedesco, fonctionnaire chargée de la sensibilisation

✉ OutreachICC@icc-cpi.int

Tbilissi, Géorgie

✉ OutreachICC@icc-cpi.int

Bamako, Mali

Margot Tedesco, fonctionnaire chargée de la sensibilisation

✉ CPIinfoMali@icc-cpi.int

✉ OutreachICC@icc-cpi.int

Kampala, Ouganda

Maria Kamara, fonctionnaire chargée de la sensibilisation

✉ Maria.Kamara@icc-cpi.int

✉ OutreachICC@icc-cpi.int

☎ +256 772 70 06 55

Kiev, Ukraine

✉ OutreachICC@icc-cpi.int

ASSOCIATION DES JOURNALISTES TRAVAILLANT AUPRÈS DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (AJICC)

L'Association des journalistes travaillant auprès de la Cour pénale internationale est une organisation de journalistes professionnels qui couvrent les activités de la CPI à La Haye.

Contacts

ajicc.ajcpi@gmail.com

www.linkedin.com/company/ajicc



À propos de la Cour

Le siège de la Cour pénale internationale à La Haye, Pays-Bas © ICC-CPI

La CPI est la première cour internationale permanente établie pour mener des enquêtes et des poursuites et juger les personnes accusées d'avoir commis les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, à savoir le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. La Cour sera également compétente à l'égard du crime d'agression une fois remplies les conditions adoptées en 2010 à

l'occasion de la Conférence de révision du Statut de Rome.

La Cour ne peut exercer sa compétence à l'égard de ces crimes que s'ils ont été commis après le 1er juillet 2002 sur le territoire d'un État partie au Statut de Rome, d'un État partie qui a reconnu la compétence de la Cour, ou par l'un de ses ressortissants. Toutefois, ces conditions ne s'appliquent pas si une situation est déferée au Procureur par le Conseil de sécurité de



l'Organisation des Nations Unies, dont les résolutions ont force obligatoire à l'égard de tous les membres de l'ONU.

A compter du 17 juillet 2018, une situation dans laquelle un acte d'agression semblerait avoir eu lieu pourrait être déférée à la Cour par le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, indépendamment du fait qu'elle implique des États parties ou non. En l'absence d'un renvoi par

le Conseil de sécurité concernant un acte d'agression, le Procureur peut ouvrir une enquête de sa propre initiative ou à la demande d'un État partie. Le Procureur doit d'abord vérifier si le Conseil de sécurité a constaté un acte d'agression commis par l'État concerné. Si aucune décision n'a été prise dans les six mois suivant la date de notification de la situation au CSNU par le Procureur, le Procureur peut néanmoins poursuivre l'enquête, à condition que la Section préliminaire



Le hall principal de la Cour pénale internationale © ICC-CPI

ait autorisé l'ouverture de l'enquête. De même, dans ces circonstances, la Cour n'exerce pas sa compétence à l'égard d'un crime d'agression commis par un ressortissant ou sur le territoire d'un État partie qui n'a pas ratifié ou accepté ces amendements.

La CPI a été fondée en vertu d'un traité, le Statut de Rome, ratifié par plus de 120 pays. C'est ce traité qui régit la compétence et les procédures de la Cour. Dans toutes ses activités, la CPI respecte les normes les plus

strictes en matière d'équité et de régularité des procédures.

La CPI est une juridiction de dernier ressort et ne se substitue pas aux tribunaux nationaux. Elle ne peut intervenir que lorsqu'un État n'a pas la volonté ou est dans l'incapacité de mener véritablement à bien une enquête ou des poursuites.

La Cour a son siège à La Haye, aux Pays Bas. Le Statut de Rome prévoit qu'elle peut siéger ailleurs



si les juges l'estiment souhaitable. La Cour a créé également des bureaux dans les zones où elle mène des enquêtes.

La CPI est différente des autres cours et tribunaux. Par exemple, elle ne poursuit que des individus, tandis que la Cour internationale de Justice connaît des différends entre États. De plus, si le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal spécial pour le Liban et le Tribunal spécial pour

la Sierra Leone sont des tribunaux temporaires, établis en raison d'un conflit particulier et avant la CPI, la Cour est pour sa part une institution permanente dont la compétence est internationale.

La CPI est une organisation internationale indépendante qui ne fait pas partie du système des Nations Unies. La CPI et les Nations Unies ont cependant conclu un accord régissant leurs relations et leur coopération à plusieurs niveaux.

Assistance

Transparence et responsabilité sont les pierres angulaires de la CPI. Tout en protégeant l'intégrité de ses procédures judiciaires, la Cour doit faire connaître ses activités et les rendre accessibles au public. Le rôle des journalistes à travers le monde est essentiel à cet égard.

Deux bureaux ont été créés pour aider les journalistes à obtenir et recueillir des informations sur la Cour

- L'Unité des affaires publiques, qui fournit aux médias des informations sur tous les aspects des activités de la Présidence, des Chambres et du Greffe, ainsi que de la Cour dans son ensemble.
- L'Unité de l'information publique du Bureau du Procureur, qui traite les demandes des médias concernant les activités et le mandat du Bureau du Procureur.

Demandes d'entretien et d'informations générales

Pour obtenir un entretien avec un fonctionnaire de la CPI, veuillez remplir le formulaire de demande d'entretien figurant à l'annexe 1 de ce guide et l'envoyer par courrier électronique. Ce formulaire permet aux services de presse de répondre rapidement à votre demande.

Les questions et les demandes d'entretien qui concernent le Bureau du Procureur doivent être adressées à :

✉ OTPNewsDesk@icc-cpi.int

☎ +31 (0) 70 515 89 45

+31 (0) 70 515 87 23

Les questions et les demandes d'entretien qui concernent tous les autres aspects de la Cour, dont la Présidence, les Chambres, le Greffe et le Fonds au profit des victimes, doivent être adressées directement à l'Unité des affaires publiques.



Le porte-parole de la CPI s'adresse aux médias dans la salle de presse © ICC-CPI

✉ **PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int**

☎ +31 (0) 70 515 92 94
+31 (0) 70 515 97 67

Pour obtenir un entretien avec un fonctionnaire de la CPI, veuillez remplir le formulaire de demande figurant à l'annexe 1 de ce guide et l'envoyer par courrier électronique. Ce formulaire permet aux services de presse de répondre rapidement à votre demande.

Pour toute demande d'entretien avec le porte-parole, veuillez le contacter directement Fadi El Abdallah, porte-parole de la CPI.

✉ **Fadi.El-Abdallah@icc-cpi.int**

☎ +31 (0) 70 515 91 52
📱 +31 (0) 6 46 44 89 38

Le porte-parole s'exprime en sa qualité officielle au nom de la Cour et ses propos peuvent être cités et lui être attribués.

Tous les autres fonctionnaires des services de presse s'expriment sur des questions générales et peuvent vous fournir des informations pratiques afin de faciliter votre travail.

Utilisation des documents audiovisuels et des photographies

Documents audiovisuels de la CPI

La CPI produit en permanence des documents audiovisuels sur ses activités, dont des émissions consacrées aux affaires, aux situations et à des sujets précis, ou encore des résumés d'audience et autres événements en rapport avec la Cour.

Ces documents et images sont accessibles sur la chaîne YouTube de la CPI : www.youtube.com/IntlCriminalCourt

Vous pouvez également télécharger des enregistrements d'archives de la CPI sur le site Web de la CPI : <https://www.icc-cpi.int/fr/get-involved/media-and-icc>

Tous les documents sont mis à disposition gratuitement. Prenez soin d'indiquer le copyright © ICC-CPI lorsque vous utilisez des documents vidéo de la CPI.

Pour obtenir des documents supplémentaires, veuillez contacter :

Faida Rahmanovic, producteur audiovisuel de la CPI, à l'adresse

Faida.Rahmanovic@icc-cpi.int

Photographies de la CPI

Vous pouvez télécharger un grand nombre de photographies d'audiences, d'activités et

d'événements sur le compte Flickr de la CPI :

www.flickr.com/photos/icc-cpi

Toutes les photographies protégées par le copyright © ICC-CPI sont mises à disposition gratuitement. Toute manipulation est interdite. Prenez soin d'indiquer le copyright © ICC-CPI lorsque vous publiez des photographies de la CPI.

Pour l'utilisation de photographies protégées par d'autres droits d'auteur, veuillez contacter directement le photographe concerné.

Pour toute demande de photographies supplémentaires, veuillez contacter l'Unité des affaires publiques à l'adresse :

PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int



Le Procureur de la CPI
Karim A.A. Khan KC ©ICC-CPI



La Présidente de la CPI Mme la juge Tomoko Akane ©ICC-CPI

Rester informé

En vous inscrivant à la liste de diffusion de la CPI, vous recevrez régulièrement les nouvelles, vidéos et communiqués de presse de la CPI. Pour vous inscrire, veuillez adresser un courriel à l'adresse

PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int.

En suivant la CPI sur Twitter (**@IntlCrimCourt**), vous serez régulièrement informé de l'actualité de la Cour.

En consultant régulièrement le site Web de la CPI : **www.icc-cpi.int**

Couvrir les audiences de la CPI à La Haye



Une audience dans l'une des salles d'audience de la CPI ©Peter Dejong

En raison de l'évolution de la situation liée au COVID-19, veuillez consulter les dernières informations et exigences pour l'accès aux bâtiments sur :

<https://www.icc-cpi.int/visit>

Les audiences de la CPI

Les audiences de la CPI sont généralement publiques et

peuvent être suivies par les journalistes au siège de la Cour.

Pensez à consulter au préalable le [calendrier des audiences](#) ou contactez-nous pour de plus amples informations. Nous vous invitons également à lire [les règles de bienséance](#) à suivre dans la galerie publique.



N.B. :

Il arrive qu'une chambre décide de mener certaines procédures à huis clos (total ou partiel), pour assurer la sécurité des victimes et des témoins ou la confidentialité d'informations sensibles constitutives d'éléments de preuve.

De plus, le huis clos (temporaire ou non) peut être ordonné au cours d'une audience. Dans certains cas, il

ne dure que quelques minutes mais, dans d'autres, il peut durer plusieurs heures ou jours. Le calendrier des audiences ne précise pas toujours s'il s'agit d'une audience à huis clos.

Le centre de presse ouvre généralement une heure avant le début de l'audience et ferme une heure et demie après la fin de celle-ci.

Accréditation des médias

Pour les audiences ordinaires, il n'est pas nécessaire de demander au préalable une accréditation. Il vous faudra simplement présenter une carte d'identité en cours de validité et une carte de presse, en échange de laquelle un badge destiné aux médias vous sera remis.

Pour les audiences d'une importance particulière (ouverture d'un procès, première comparution d'un suspect, etc.), il est nécessaire de s'inscrire. À l'approche de ces audiences, les modalités d'inscription seront clairement indiquées sur le site Web de la CPI et communiquées par courrier électronique aux personnes inscrites sur la liste de diffusion.

Se rendre à la Cour

Transports en commun

Depuis la gare Den Haag Centraal : Prendre le bus 22 en direction de Duinzicht et descendre à l'arrêt Oude Waalsdorperweg.

Depuis la gare Laan van NOI : Prendre le bus 23 en direction de Scheveningen et descendre à l'arrêt Bronovo Ziekenhuis (Oost). Waalsdorperweg bus stop.



Horaires d'autobus

Les horaires d'autobus sont disponibles sur le site Web de la société de transports en commun HTM : www.htm.nl



Horaires des trains

Les horaires des trains sont disponibles sur le site Web de la société ferroviaire NS : www.NS.nl

En voiture



Parking (nord)

Un parc de stationnement est à la disposition des médias au numéro 363 de l'avenue Van Alkemadeaan

Camions satellite

Le parking de la CPI comprend une partie pour les camions satellite.

Des connections BNC sont disponibles et le format vidéo est HD-SDI, avec audio intégré (8 dual mono pairs):

Chaîne 1 – Langue originale ;

Chaîne 2 – Interprétation anglais ;

Chaîne 3 – Interprétation français ;

Chaîne 4 – 8 – Autres langues (à défaut d'interprétation, la langue originale sera retransmise).



À votre arrivée

Le siège de la CPI à La Haye comporte deux entrées : une entrée principale pour le personnel et le public, y compris les médias, situé au numéro 10 de la rue Oude Waalsdorperweg ; et une entrée réservée au personnel.

Pour assister à une audience, vous devez passer par l'entrée principale de la Cour au 10 Oude Waalsdorperweg. À l'entrée, vous devez franchir une porte tournante puis un portillon de sécurité (comme dans un aéroport). Les jours de forte affluence, nous vous conseillons d'arriver au moins 30 minutes avant le début de l'audience.

Au comptoir de la sécurité, vous pouvez échanger votre carte de presse et votre passeport en cours de validité pour un badge destiné aux médias. À l'intérieur du bâtiment, vous devez porter votre badge de façon visible à tout moment.

Il vous donne accès à deux espaces de la Cour : les galeries publiques (pour assister à une audience), et le centre de presse (où se trouvent des espaces de travail partagés et une salle de conférence de presse).

Avant de quitter le bâtiment en fin de journée, vous pourrez rendre votre badge dans un contenant à cet effet avant de sortir du bâtiment.

Centre de presse

Les représentants des médias qui assistent aux audiences de la CPI peuvent utiliser leur matériel dans le centre de presse situé au 2^{ème} et 3^{ème} étage de la « Tour de la Cour ».

Le centre de presse est composé d'espaces de travail partagés, pouvant accueillir jusqu'à 104 personnes assises, et de deux salles d'entretien. Le centre de presse distribue la vidéo et l'audio intégrée de l'audience, via HD-SDI avec un connecteur BNC femelle. Les journalistes souhaitant se connecter doivent apporter un équipement compatible et un câble BNC. L'alimentation est fournie (prise européenne).

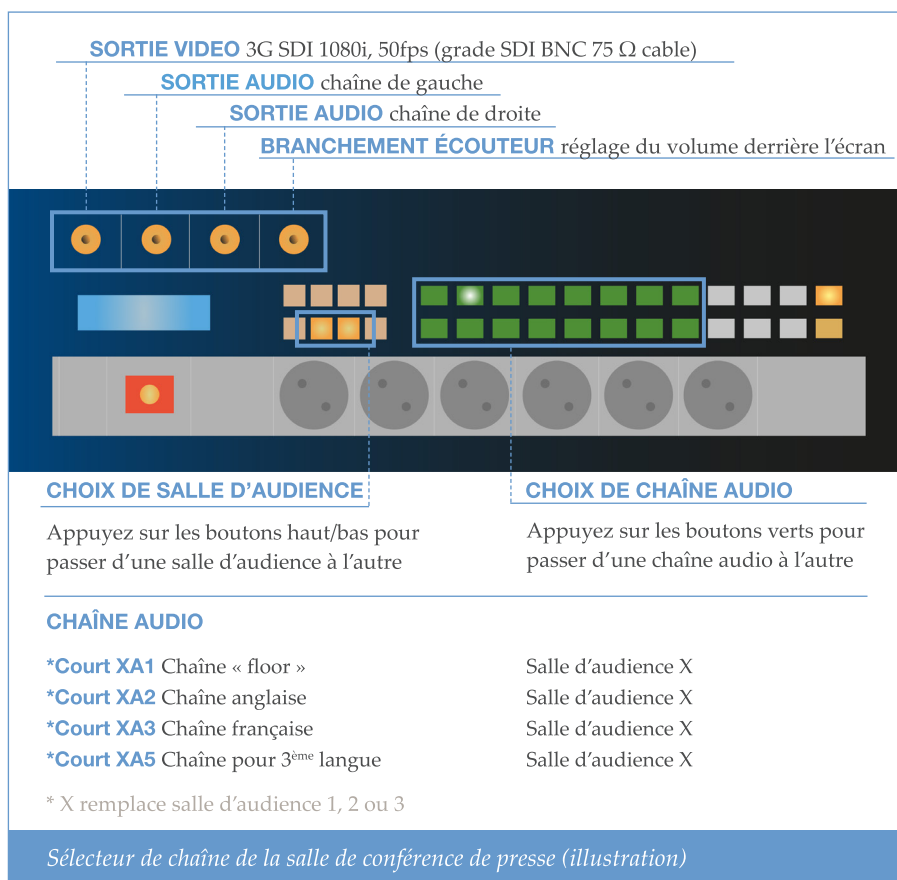
Le centre de presse est doté d'un accès Wi-Fi (aucun mot de passe n'est nécessaire). Vous y trouverez également des casiers afin d'y laisser vos effets personnels et appareils électroniques si vous choisissiez d'assister à l'audience dans la galerie publique (où vous ne pourrez emmener qu'un calepin et un stylo).

Salles d'entretien : 2 salles d'entretien séparées sont disponibles au 2^{ème} étage à droite de la salle de conférence de presse pour les entretiens et enregistrements radio ou télévision nécessitant du silence.

Vidéos en direct : un emplacement pour les entretiens télévisés en direct est disponible dans le centre de presse et un autre en face du

bâtiment. L'enregistrement et le tournage sont interdits sur le reste des locaux de la CPI.

- Lorsque vous faites face à des délais serrés, gardez à l'esprit que le téléchargement de fichiers volumineux, tels que les fichiers audio ou image, est parfois ralenti. Munissez-vous éventuellement de votre propre câble pour vous connecter au cas où le réseau sans fil serait saturé en raison d'une forte affluence.
- Les prises de courant sont à la norme européenne (broches cylindriques, 220 volts) ; il est conseillé aux journalistes d'apporter au besoin des convertisseurs et des adaptateurs pour leur matériel.
- La retransmission des audiences dans le centre de presse est différée de 30 minutes, sauf si l'audience porte sur le prononcé d'un jugement ou d'une décision, auquel cas l'audience est retransmise en direct. À l'intérieur de la galerie du public, vous pouvez assister à l'audience en direct.



Galleries publiques

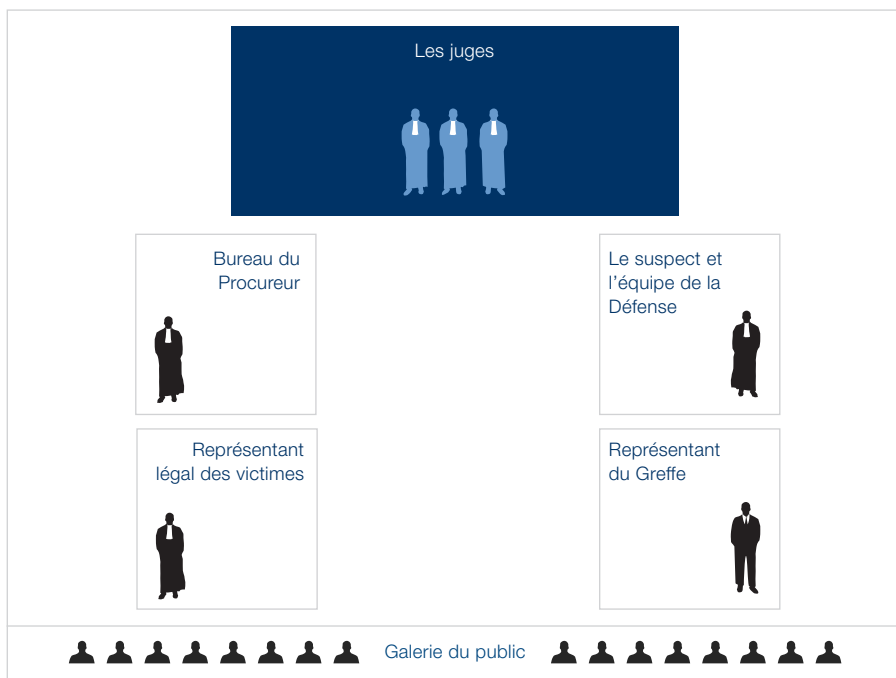
Des places sont réservées aux représentants des médias dans les galeries publiques, situées aux rez-de-chaussée, 5^{ème} et 7^{ème} étages.

Appareils d'enregistrement, appareils photo et téléphones ne sont pas autorisés dans les galeries publiques. Seuls un calepin et un stylo sont permis.

Nous vous invitons à lire attentivement [les règles de](#)

[bienséance](#) avant d'entrer dans la galerie.

Dans la galerie publique, chaque siège est muni d'écouteurs qui vous permettront de suivre les débats. Vous pouvez suivre l'audience dans la langue originale des intervenants, en anglais ou en français. Les canaux des langues sont indiqués dans chacune des galeries publiques.



À quoi ressemble une salle d'audience à la CPI ?

Face à vous, derrière une baie vitrée, se trouvent les juges de la CPI. Ils sont assis au dernier rang, sur l'estrade. Les juristes et le personnel du Greffe sont assis devant eux, au bas de l'estrade. Certaines audiences sont présidées par un juge unique. Les autres sont présidées par trois juges (au stade préliminaire et en première instance), ou encore par cinq juges (au stade de l'appel). Lorsqu'il dépose, le témoin est assis en face des Juges, sous la galerie publique. Les juges peuvent accorder des mesures de protection aux témoins ou victimes courant un risque du fait de leur déposition. Ces mesures peuvent être la distorsion de l'image du témoin,

l'altération de sa voix, l'utilisation d'un pseudonyme ou encore l'emploi d'un rideau. Lorsque vous observez la salle d'audience depuis la galerie publique, l'équipe de l'Accusation est assise à gauche, tandis que le suspect et le conseil de la Défense sont assis à droite, face à l'Accusation. Les « représentants légaux des victimes », c'est-à-dire les avocats représentant les victimes dans le cadre d'une affaire ou d'une situation, sont assis à gauche, à l'arrière de la salle d'audience. Lorsqu'ils participent à une audience, les représentants du Greffe ou d'un gouvernement sont assis à droite, à l'arrière de la salle d'audience.

Suivre les audiences de la CPI en ligne

Vous pouvez suivre les audiences de la CPI (procès ou autres procédures) sur le site Web de la CPI au lien suivant : www.icc-cpi.int/streaming

Sur cette page, vous pourrez sélectionner le numéro de la salle d'audience et la langue (anglais, français, 3^{ème} langue). La diffusion des audiences se fait en principe avec

un décalage de 30 minutes ; toutefois, les audiences consacrées aux prononcés des jugements ou des décisions des juges sont transmises en direct. Le calendrier des audiences de la CPI et des vacances judiciaires est disponible en ligne : www.icc-cpi.int/calendar?ln=fr

 Salle d'audience 1

 Salle d'audience 2

 Salle d'audience 3

 Salle des médias



Langue: Français ▼

A photograph of a press conference. In the center, a man with short dark hair, wearing a tan jacket over a dark shirt and a pink lanyard, is speaking into a silver microphone. To his left, an older man with grey hair and glasses, wearing a dark suit and a red polka-dot tie, is looking towards the speaker. Behind the speaker, a woman with red-rimmed glasses is looking on. To the right, another woman is visible, looking towards the speaker. In the background, a man in a dark suit and glasses stands on the left, and another man in a dark vest over a white shirt is looking down. A woman with blonde hair is partially visible on the far right. A camera on a tripod is positioned behind the speaker. The background is a solid blue wall.

Assister aux
conférences
de presse



La salle de presse, qui se trouve au 2^{ème} étage, sert aux conférences de presse données par les responsables de la CPI, dont le Président de la Cour, le Procureur et le Greffier, ainsi que par les équipes de la Défense et les représentants légaux des victimes.

Vous serez informé de la tenue d'une conférence de presse par courriel adressé à la liste de diffusion de la CPI et via le compte Twitter de la Cour. Il est parfois nécessaire de s'inscrire à l'avance ; la marche à suivre sera précisée dans le courriel.

Enregistrer les conférences de presse

Vous pouvez laisser votre appareil d'enregistrement sur le pupitre à l'avant de la salle afin d'obtenir un enregistrement clair et net. À l'issue de la conférence, par courriel adressé à la liste de diffusion, la CPI mettra aussi à disposition des enregistrements audiovisuels et photographies à télécharger.

Réaliser des entretiens individuels avec les intervenants à la conférence de presse

Nous vous invitons à poser des questions à l'issue de la conférence de presse, à l'occasion de la séance de questions-réponses. Si vous souhaitez tout de même réaliser un entretien individuel après la conférence de presse, veuillez contacter au préalable le service de presse compétent (l'Unité des affaires publiques ou le chargé des affaires publiques du Bureau du Procureur).



Avis importants

- Les médias peuvent filmer ou enregistrer des entretiens devant le bâtiment, dans le centre de presse ou dans la salle de presse. Il est toutefois interdit de filmer ou d'enregistrer dans le reste des locaux de la CPI.
- Seuls un calepin et un stylo sont autorisés dans les galeries publiques des salles d'audience. Les appareils photo, ordinateurs portables ou autres appareils électroniques sont interdits et ne peuvent être utilisés que dans le centre de presse.
- Des écouteurs et un boîtier sont disponibles dans les galeries publiques.
- Les journalistes radio devant parfois enregistrer dans la salle de presse, celle-ci doit être aussi calme que possible. Par courtoisie professionnelle, veuillez limiter autant que possible les conversations et le bruit.
- Il n'y a pas de téléphone public à la disposition des médias dans le bâtiment.



Autres informations utiles



- Si vous faites un reportage à la CPI, nous vous conseillons de tenir compte des conditions météorologiques aux Pays-Bas. En effet, les pluies fréquentes et les forts vents pourraient avoir une incidence sur les enregistrements vidéo et les entretiens réalisés à l'extérieur.

Pardessus, vêtements chauds, parapluies et éclairage extérieur pourraient donc être utiles par mauvais temps.

- Pour vous restaurer, une cafétéria se trouve dans la zone publique, ainsi que des distributeurs automatiques.
- Un certain nombre de commerces se trouve à proximité de la Cour,

par exemple sur la place Willem Royaardplein, à environ 5 minutes à pied de la Cour.

- Nous conseillons aux journalistes ayant besoin de matériel électronique de se rendre au centre-ville de La Haye (Grote Marktstraat et Spui), où l'on trouve un grand nombre de commerces spécialisés.



En Savoir Plus

Rester connecté

Site Web de la CPI

<https://www.icc-cpi.int/?ln=fr>

Twitter

<https://twitter.com/CourPenaleInt>

YouTube

www.youtube.com/IntlCriminalCourt

Flickr

www.flickr.com/photos/icc-cpi

Liste de diffusion de la CPI

Veillez envoyer un e-mail à PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int pour demander votre inscription

En savoir plus

Textes juridiques fondamentaux

- Statut de Rome ;
- Règlement de procédure et de preuve ;
- Éléments des crimes ;
- Règlement de la Cour ;
- Règlement du Bureau du Procureur ;

- Règlement du Greffe ;
- Code de conduite professionnelle des conseils ;
- Règlement du personnel de la Cour pénale internationale ;
- Statut du personnel ;
- Guide pratique de procédure pour les Chambres ;
- Règlement financier et règles de gestion financière ;
- Accord sur les privilèges et immunités de la Cour ;
- Accord négocié régissant les relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies ;
- Accord de siège entre la Cour pénale internationale et l'État hôte.

Documents d'information

Bibliothèque de ressources

<https://www.icc-cpi.int/fr/resource-library>

Fiches d'information

<https://www.icc-cpi.int/fr/resource-library/factsheets>

Situations sous enquêtes de la CPI

<https://www.icc-cpi.int/fr/situations-under-investigations>

Documents et transcriptions

<https://www.icc-cpi.int/fr/documents>

Actualités

<https://www.icc-cpi.int/fr/news>

Défendants

<https://www.icc-cpi.int/fr/defendants>

Les États parties au Statut de Rome
asp.icc-cpi.int/fr_menus/asp/states%20parties/pages/the%20states%20parties%20to%20the%20rome%20statute.aspx

Fonds au profit des victimes (site Web)

<https://www.trustfundforvictims.org/>

Assemblée des États parties (site Web)

asp.icc-cpi.int/fr_menus/asp/Pages/asp_home.aspx

Annexe 1: Formulaire de demande d'entretien

Coordonnées :

- Nom complet _____
- Employeur _____
- Type de média (télévision, radio, journal, magazine, etc.) ou organisation (ONG, université, institut de recherche, etc.)

- Pays _____
- Numéro de téléphone _____
- Courriel _____
- Adresse physique _____

- Date(s) proposée(s) _____
- Membre du personnel avec lequel vous souhaitez vous entretenir (si connu)

- Type d'entretien souhaité
- | | | |
|-------------------------|--------------------|-------------|
| écrit | téléphonique | en personne |
| en personne, enregistré | en personne, filmé | |
- Durée prévue de l'entretien _____

- Description détaillée du contenu prévu de votre projet

- Thème général de l'entretien _____

- Questions à poser spécifiquement dans le cadre de l'entretien, si possible

Pour demander un entretien avec un fonctionnaire de la CPI, veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer à l'adresse publicaffairs.unit@icc-cpi.int

Pour demander un entretien avec un membre du Bureau du Procureur, veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer à l'adresse otpnnewsdesk@icc-cpi.int

Prenez soin de présenter un formulaire pour chaque personne avec laquelle vous souhaitez vous entretenir.

Les demandes d'entretien peuvent également être envoyées par e-mail en incluant toutes les informations pertinentes listées dans ce formulaire dans le corps de votre e-mail.



[CourPenaleInt](#)



[icc-cpi](#)



[IntlCriminalCourt](#)

Cour pénale internationale : Oude Waalsdorperweg 10,
2597 AK La Haye, Pays-Bas. Adresse postale : B.P. 19519; 2500 CM,
La Haye, Pays-Bas. Tel. + 31 (0)70 515 8515 ; Fax. +31 (0)70 515 8555.

www.icc-cpi.int